Châteauguay

AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2234-25

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2025, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement d'emprunt E-2234-25 d'un montant de 300 000 $ visant l'acquisition d'outils en gestion de la géomatique, sur l'ensemble du territoire, à la valeur, sur 10 ans.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 9 juin 2025 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 juillet 2025.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 5 août 2025.

Le greffier,

Me George Dolhan, notaire

Châteauguay

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2234-25

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 5 août 2025, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt E-2234-25 d'un montant de 300 000 $ visant l'acquisition d'outils en gestion de la géomatique, sur l'ensemble du territoire, à la valeur, sur 10 ans, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 5 août 2025, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 5 août 2025.

Le greffier,



Me George Dolhan, notaire